

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 37

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Attribution de subventions à
diverses associations et à un
organisme public

Séance ordinaire du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 7 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de
M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M.
FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, Mme LIMAN, M.
BARSIKIAN, M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M.
GINDROZ, Mme ELAIC, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU
HLALI, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M.
DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le :

16 AVR. 2026

Publiée le :

16 AVR. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le :

16 AVR. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absent excusé :

M. ARNOULTProcuration à Mme CHARBONNIER

Secrétaire de séance :

Serge BRIANCHON



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un
délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès
de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 37

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET UN ORGANISME PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON ,

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que :

M. SAURAY ne prend pas part au vote pour les associations Jazz au fil de l'Oise.
Mme LIMAN ne prend pas part au vote pour l'association Imaginons Pasteur
M. PRIOLON ne prend pas part au vote pour l'association des anciens combattants
M. BARSIKIAN ne prend pas part au vote pour l'association des commerçants de Montmorency

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère sportif comme suit :

Association	Montant attribué
Association Danse sportive de Montmorency	1 000 €
Association Montmorency tennis de table	8 000 €
Cercle de Boxe Française Montmorency	2 500 €
Compagnie d'arc de Montmorency	1 100 €
Club de gymnastique Montmorencéen	21 000 €
Club inter plongée	500 €
Football club de Montmorency	20 000 €
Judo club de Montmorency	13 000 €
Montmorency tennis club	20 000 €
Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy (RCVMS)	13 000 €
USDEM athlétisme	2 000 €
USDEM basket ball	4 500 €
USDEM handball	5 500 €

Vallée Montmorency triathlon	2 000 €
Association sportive collège Charles le Brun	1 500 €
Association sportive collège Pierre de Ronsard	1 500 €
Montmorency volley ball	1 500 €
Deuil Enghien Montmorency Pétanque	300 €
Montmorency Randonnées Découvertes	200 €
Exponentielle	500 €
Club de bridge	250 €
TOTAL	119 850 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations de jeunesse comme suit :

Association	Montant attribué
Scouts & guides de France – Groupe JP.Alouis Montmorency	800 €
DJENERIDA fait son cinéma	600 €
Passion animation	250 €
TOTAL	1 650 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère culturel comme suit :

Association	Montant attribué
Société d'histoire de Montmorency et de sa région	3 250 €
Jeunesse et amitiés protestantes	400 €
L'ouvre boîte à poèmes - Association littéraire et poétique de la Plaine de France	400 €
Chœur de la vallée de Montmorency	1 000€
Les chœurs de l'Orangerie	600 €
Les baladins de la Vallée de Montmorency	500 €
Echanges technologies et culturels France/Togo	500 €
L'Entracte espace culturel	2 250 €
Jazz au Fil de l'Oise (JAFO)	3 500 €
AMPECEJ	5 000 €
Comité des jumelages	10 000 €
Couleurs d'Italie	500 €
Rousseau à Montmorency	750 €
A partir de douze	250 €
Les Amis de l'Eden	350 €
La troupe MPCD	750 €
TOTAL	30 000 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations relevant de l'administration générale comme suit :

Association	Montant attribué
Union Nationale des Combattants (UNC)	700 €
Amicale des officiers de réserve du Val d'Oise	100 €

Union départemental des sapeurs-pompiers du Val d'Oise – Commission des ancien sapeurs-pompiers	100 €
TOTAL	900 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère social comme suit :

Association	Montant attribué
Association des donneurs de sang bénévoles	300 €
Amicale des locataires la Fontaine/Florian/Pascal	3 000 €
Conférence Saint Vincent de Paul - Conférence Saint-Martin et Saint-François	5 000 €
Croix Rouge Française – Epicerie sociale	3 000 €
Amicale des locataires des peupliers	2 000 €
Association accueil psy	500 €
Association montmorencéenne pour l'apprentissage du français	200 €
JALMALV Val d'Oise	100 €
Ami-services	800 €
Entraide Lamartine	150 €
Enghien loisir handicap ELHAN	100 €
Diaconat église protestante Enghien	200 €
France Adot 95	100 €
Mouvement National Vie Libre	100 €
Enfance et Parents Isolés (EPI)	1 000 €
Amour d'enfants	250 €
SNL Solidarités nouvelles logement	500 €
Ruban de vie	500 €
Le Fil des jours	400 €
Association grand âge et loisirs hôpital Simone Veil - Maison de Retraite Langumier	450 €
Club de l'Amitié	15 000 €
TOTAL	33 650 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations en lien avec l'Enfance comme suit :

Association	Montant attribué
Imaginons Pasteur	500 €
ENDELAF	600 €
AMJF	500 €
LIPEB	500 €
Association J. Ferry primaire coopérative	1 500 €
Association Pasteur élémentaire coopérative	683,27 €
Kabounia	1 200 €
Association Jules Ferry (primaire Sablons)	800 €
TOTAL	6 283,27 €

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association à caractère économique comme suit :

Association	Montant attribué
Association des commerçants de Montmorency	8 000 €
Association AMAP les p'tits paniers de Montmorency	500 €
Cerises et Colibris	750 €
SOS Cat Pattes	3 000 €
Association du jardin des sources	1 500 €
Jacomo	500 €
TOTAL	14 250 €

SOIT UN TOTAL GENERAL DE SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS DE 206 583,27 €.

IMPUTE cette dépense au budget 2026.

DECIDE d'attribuer la subvention à l'organisme public suivant :

Organisme public	Montant attribué
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	835 000 €
TOTAL	835 000 €

IMPUTE cette dépense au budget 2026.

PRECISE que les Conseillers municipaux membres des conseils d'administration des associations concernées n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à celles-ci.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Serge BRIANCHON
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

